

Une prévoyance pour chaque type de TNS

Le contrat SwissLife Prévoyance Indépendants proposé par Swiss Life France est une offre complète et modulable pour les non salariés et les chefs d'entreprises. Revue de détails.

« **F**ort de son expérience en prévoyance, Swiss Life a réécrit la partition de son contrat phare SwissLife Prévoyance Indépendants », résume Maxime Frossard, directeur technique produits chez Swiss Life France. Swiss Life est un acteur important en prévoyance Madelin, le troisième sur le marché. Son contrat SwissLife Prévoyance Indépendants a bénéficié d'une refonte complète.

Aujourd'hui, ce contrat identifie près de 480 professions d'indépendants et il permet une authentification à la profession. C'est donc 480 tarifs différents et adaptés pour une segmentation fine.

→ Les principales garanties

Elles varient selon le statut de l'assuré. En cas de décès ou de perte totale et irréversible d'autonomie, le versement :

- d'un capital décès ou PTIA/capital décès accidentel/double effet ;
 - d'une rente viagère de conjoint versée jusqu'à son décès ;
 - d'une rente éducation (rente temporaire versée aux enfants désignés dont le montant varie selon l'âge de l'enfant).
- L'assuré peut choisir en option de la garantie en capital, le versement d'un capital par anticipation en cas de maladie grave ; de l'une des garanties décès, le versement d'un capital infirmité par accident et/ou d'un capital frais d'obsèques.

En cas d'arrêt de travail, le contrat prévoit le versement :

- d'indemnités journalières en cas d'incapacité temporaire totale de travail ou en mi-temps thérapeutique ;
- d'indemnités journalières pour garantir le remboursement des frais généraux de

l'entreprise en cas d'incapacité temporaire totale de travail ;

- d'une rente en cas d'invalidité permanente, totale ou partielle ;
- d'indemnités forfaitaires pour garantir la rémunération issue des dividendes (garantie réservée aux gérants et associés visés à l'article 62 du CGI).

De nombreuses prestations d'assistance sont incluses.

Le contrat s'adapte aux dix-sept régimes obligatoires des TNS.

Maxime Frossard précise les atouts de cette offre : « Les garanties sont forfaitaires jusqu'à 6 000 €/mois, c'est donc une véritable garantie patrimoniale qui est proposée ».

Autre point fort : la sélection médicale simplifiée avec un questionnaire de santé jusqu'à 6 000 € d'indemnités journalières mensuelle et jusqu'à l'âge de 50 ans. « Le contrat couvre également les maladies psys, cette garantie représente 15 % de nos dossiers sinistres et cela sans condition d'hospitalisation et avec un délai de franchise réduit à trois mois », poursuit Maxime Frossard. Chacun sait que les contrats de prévoyance sont « à fonds perdu », Swiss Life souhaite rendre aux assurés une partie de leurs cotisations, aussi pour chaque année sans sinistre nous réduisons la franchise d'un jour. Notre contrat intègre également les mandataires sociaux (aujourd'hui de nombreuses sociétés qui se créent prennent le statut de SA ou SAS). Or, les mandataires sociaux peuvent ne pas avoir de rémunération mais

uniquement des indemnités liées au mandat, notre contrat leur permet de les couvrir à hauteur de 3 000 € par mois. Enfin, c'est un contrat avec une franchise très courte, nous pouvons intervenir dès le 8^e jour d'arrêt de travail puisqu'il est possible de choisir une franchise de sept jours en cas d'arrêt de travail dû à une maladie ».

Le contrat s'adapte aux dix-sept régimes obligatoires des non-salariés. « Nous versons rapidement l'indemnisation sans attendre les décomptes du régime obligatoire. Nous payons dès que nous recevons le certificat d'arrêt de travail sans avoir besoin d'autres justificatifs et sous réserve que le sinistre soit garanti ».

→ Un vrai outil de comparaison

« Le CGP sera serein en travaillant avec nous, conclut Maxime Frossard. Nous lui fournissons un outil de benchmark qui compare objectivement les atouts et les faiblesses des principaux contrats du marché. Il réunit les principaux contrats, et il permet une vraie vision et un discours adapté. En santé, nous avons beaucoup insisté sur l'aspect gestion des contrats collectifs avec une gestion de grande qualité. Nous proposons une couverture dédiée à vingt conventions collectives. Ainsi, un CGP qui n'est pas spécialisé bénéficie d'un outil qui lui permet d'accompagner facilement son client en limitant les risques de défaut de conseil. »

Chaque complémentaire santé collective est construite pour répondre aux besoins de chaque entreprise avec des bases qui respectent les minima conventionnels ; des garanties conformes au contrat responsable ; une extension possible des garanties aux ayants droit des salariés ; des options de renfort de garanties pour s'adapter à chaque salarié ; un processus d'adhésion simplifié ; plusieurs types de paiement disponibles (mixte ou unique). ■